

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

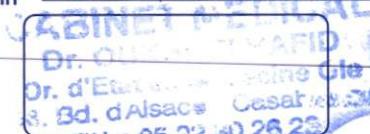
- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 81152 Société : RAM

Cadre réservé au Médecin



Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 18/10/22

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/07/2014	Consultation	1	20000	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	18.10.22	371.70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
DR. G. J. DE RUY, PARIS	1968-01-01					
	1968-01-01					
	1968-01-01					
	1968-01-01					
	1968-01-01					

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

Dr. Hafid OUKHLIFT

EX. MEDECIN CHEF DES F.A.R

**MEMBRE AFFILIÉ À LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
ET EUROPÉENNE DE CARDIOLOGIE,
MEMBRE AFFILIÉ À LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE L'HYPERTENSION ARTÉRIELLE
CERTIFICAT DE LA FEDERATION
INTERNATIONAL DU DIABÈTE ET DE U.E.M.S.
ECHOGRAPHE
HOLTER TENTIONNEL
ECG**

الدكتور حفظ أخذ لافت

طبيب رئيس سابق بالقوات المسلحة الملكية

عضو منتس للجمعية الفرنسية

الآدوات المعاصرة في دراسة القلب

عضو منتسب للجمعية الفرنسية للضغط الشرياني

شهادة من الجامعة الدولية لبناء الس杵ن و الاداء

الأهداف للأطباء الأذربيجانيين

الكشف بالرقة (أكاديمية)

١٤-١٥-١٦-١٧-١٨

مکالمہ

Casablanca, le

181101022

Casablanca, le

170,00

97,90

$$20, \omega^2$$

47183

Ab. 10

391.70

LOT: 210841
PER: 05-2024
PPV: 16,00DH

~~- TITANOKEN MEDICAL
SOCIETY HAFID
Dr. S. Hafid
Dr. D. S. Hafid
R. Dr. D. Hafid Casablanca
T.M. 05.22.2023~~

أقراص مغلفة

8

أوفiken®
سيديكسيم
200 ملجم



Ofiken®
Céfixime

200 mg



8

Comprimés pelliculés
Voie orale

LOT 221866 1

EXP 05 24

PPV 97.90 DH



DURÉE MATIN MIDI SOIR AVANT APRÈS



سوطنما
Sotthema

أعراض مغلفة

16

أوفiken® 200 mg

سيفิกسيم



Ofiken®

Céfixime

200 mg



16

Comprimés pelliculés
Voie orale

LOT 220850 1

EXP 03 24

PPV 170.00 DH



DURÉE

MATIN

MIDI

SOIR

AVANT APRÈS



سوطيمـا
Sothema

عن طريق الفم

أقراص من فئة 4 مللغ
10

سینتروم
اسبينوكومارول
4 مللغ

Sintrom® 4 mg
Adinocoumarol 10 comprimés



Médicament autorisé N° : 512/17DMP/21/NRQ

PPV :

20,00

Exp :

N° Lot :

دارلين 00.000 10.000 وحدة

سرابيتاز



40 قرصا ملبيسا
معدى - مقاوم
عن طريق الفم



مختبرات سنتهميدك
20 - 22 - زنقة زبیر بن العوام
الصخور السوداء - الدار البيضاء

PPV :

EXP :

Lot N° :

4780

6 118000 181064

40 Compresse entérobes gastro-resistants

Serrapeptase

DASEN® 10 000 UI